

Communiqué de presse



30 janvier 2024

Déclaration de politique générale du Premier ministre : la FESP salue la prise en considération des enjeux du Grand âge

Paris, le 30 janvier 2024 – La FESP salue la prise en considération des enjeux du Grand âge par le Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale.

La FESP s'inscrit pleinement dans la démarche évoquée par le Premier ministre de « bâtir une société où chacun peut vieillir dignement et comme il l'entend ». Répondre à cet enjeu majeur passe nécessairement par faciliter « le maintien à domicile de ceux qui le souhaitent ».

A ce titre, la FESP souligne que les enjeux liés à l'aide à domicile nécessitent une approche globale, englobant l'ensemble des professionnels du secteur car comme l'a souligné le Premier ministre : « le défi humain et financier est immense ».

C'est tout le sens de l'engagement de la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités Catherine Vautrin de présenter, d'ici fin de l'année 2024, une loi sur le grand âge. Cette promesse attendue par l'ensemble du secteur depuis plusieurs années permettra de répondre aux enjeux centraux de l'autonomie et du grand âge.

A ce titre, la FESP considère **qu'une loi de programmation serait une réponse forte** impliquant un financement d'une politique publique qui aujourd'hui n'existe pas en tant que telle. Elle permettrait de détailler les objectifs et les moyens pour répondre aux défis du vieillissement : c'est indispensable.

Brice Alzon, président de la FESP, déclare : « Accompagner nos concitoyens à tous les âges et à chaque étape de la vie est un enjeu majeur comme l'a rappelé le Premier ministre. Cela nécessite de prendre en compte tous les acteurs qui œuvrent chaque jour pour permettre que ce soit une réalité concrète. Les entreprises de services à la personne sont au centre de cette démarche en accompagnant les Français, particulièrement les plus fragiles, sur l'ensemble du territoire. Elles sont prêtes à accompagner le Gouvernement pour relever ce défi dans une démarche constructive car il y a urgence. »

Contact presse : Camilia M'HAMED-SAID – 06 98 18 63 00 – <u>camilia.mhamed-said@vae-solis.com</u>

À propos de la FESP

La Fédération du service aux particuliers (FESP) est la Première Fédération représentative des entreprises de services à la personne ce qui fait d'elle l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics.

En tant que Fédération leader du secteur et maison commune des SAP, elle représente plus de 3 600 entreprises et 130 000 salariés couvrant l'ensemble du champ des SAP (aide à domicile, petite enfance, ménage, repassage, téléassistance, soutien scolaire, cours à domicile, portage de repas, jardinage, etc.).

Elle œuvre depuis 1996 à la défense, au développement, à la valorisation et professionnalisation du secteur. Elle a notamment inventé le dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt en vigueur depuis juin 2022.



Communiqué de presse



30 janvier 2024

Membre du MEDEF, elle est à ce titre administrative au sein de la CNSA, CNAF, CNAV, CNAM